

 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG 18 rue de Sarrebourg 57370 MITTELBRONN Tél. : 03 87 24 40 40 Courriel : assainissement@paysdephalsbourg.fr</p>	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION au titre du contrôle de conception d'une installation d'assainissement non collectif
	Commune de : Reçu au SPANC le : Référence : (à compléter par le SPANC)

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

La présente demande d'autorisation donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par délibération de la Collectivité à 80.00 €.

Conformément aux dispositions contenues dans le règlement de service, le délai maximum d'instruction de la présente demande est de 30 jours.

INFORMATIONS GENERALES

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve : N° PC :
- d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) ;
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire ;
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable.

Propriétaire :

Nom et Prénom :

Raison social (le cas échéant) :

Adresse actuelle :

Code postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :

Terrain :

Adresse du lieu de réalisation :

Références cadastrales de l'immeuble assaini (Section, numéro) :

Références cadastrales de l'implantation de l'installation

d'assainissement (Section, numéro) :

Pièces complémentaires à fournir par le demandeur

Pour toute demande :

Un plan de situation de la parcelle à une échelle comprise entre 1/5000^e et 1/25000^e Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif à une échelle comprise entre 1/200^e et 1/500^e sur lequel seront positionnés le plus précisément possible :

- L'immeuble,
- La sortie des eaux usées depuis l'immeuble,
- Le dispositif de prétraitement et la ventilation associée,
- Le dispositif de traitement,
- Le rejet des effluents (le cas échéant),
- Les arbres, arbustes, haies etc.
- Le tracé des zones de circulation des véhicules sur la parcelle,
- Les puits, captages, forages,
- Les cours d'eau, fossés, mares.

Un plan en coupe du système d'assainissement non collectif et de l'immeuble

Uniquement sur demande du SPANC (voir règlement de service) :

Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif *Une étude de sol caractérisant l'aptitude du sol à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux épurées, et comportant :*

- un sondage à la tarière,
- un test de perméabilité,
- une représentation de l'horizon pédologique.

Caractéristiques de l'immeuble :

Nombre de pièces principales :

Résidence : Principale Secondaire Location Autre :**Caractéristiques du terrain :**Superficie totale de la parcelle : m²Superficie disponible pour la filière d'assainissement non collectif : m²Le terrain est-il desservi par un réseau de distribution public d'eau potable ? Oui Non

Pente de la partie du terrain où seront implantés les ouvrages d'assainissement :

 < 5% (pente faible) comprise entre 5% et 10% (pente moyenne) > 10% (pente forte)Terrain inondable : Oui Non**Présence d'un captage d'eau sur le terrain (puits ou forage) :** Oui NonEst-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____m

Une attestation de non utilisation du puits en eau potable est à joindre à la demande si le projet se situe à moins de 35 m d'un puits.**Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen (puits ou forage) :** Oui NonEst-il destiné à la consommation humaine : Oui Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____m

Rejet des eaux pluviales : Rejet en surface (fossé, caniveau, ...) : Infiltration sur la parcelle Rétention (cuve, mare, ...) Autre : (préciser).....
.....**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse toutes eaux ou dispositif de traitement) est interdit.**

Prétraitement :

- Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non
 Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : _____ litres
 La fosse se situe-t-elle à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non
 Préfiltre extérieur à la fosse : Oui Non Volume : _____ litres
 Présence d'un bac dégraisseur : Oui Non Volume : _____ litres
(Bac dégraisseur recommandé lorsque la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m)
- Toilettes sèches
- Autre : _____

- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? Oui Non
 (si présence d'une nappe d'eau souterraine)
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? Oui Non
 (si fosse située sous une zone de circulation)

Traitement :Type de traitement :

- Tranchées d'épandage Dimensions : ___x___m Nombre de tranchées : ___
 Longueur d'une tranchée : ___m
- Lit d'épandage Dimensions : ___x___m
- Lit filtrant vertical non drainé Dimensions : ___x___m
- Filtre à sable vertical drainé Dimensions : ___x___m
- Filtre à sable horizontal drainé Dimensions : ___x___m
- Tertre d'infiltration Dimensions : ___x___m (sommet)
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe – Fournisseur : _____
- Autre :

- Distance minimale du dispositif de traitement : - par rapport à l'habitation : ___m
 - par rapport à la limite de parcelle : ___m
 - par rapport aux arbres : ___m
- Pompe de relevage : Oui Non
- Position de la pompe : avant prétraitement après prétraitement après traitement
- Autre dispositif :

Filière agréée :

Nom commercial :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement :

Modalités d'évacuation des eaux traitées :

Infiltration directe dans le sol

Tranchée(s) d'infiltration : Nombre : Longueur : m, soit m x m

Profondeur : m

Lit d'infiltration : Surface : m², soit m x m

Profondeur : m

Réseau d'eaux pluviales : Localisation de l'exutoire :

Ruisseau, cours d'eau : Nom du cours d'eau :

Fossé : Localisation :

Mare, étang : Localisation :

Puits d'infiltration (Joindre à la demande une copie de la dérogation préfectorale)

Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? Oui Non (si Oui, joindre une copie à votre demande)

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature :